

TGIRT-EIBJ WASWANIPÍ

UA 26-65, 86-66, 87-63 et 87-64

Procès-verbal de la **DIXIÈME RENCONTRE**

Tenue le 14 février 2018, à la salle numéro 233 des Premières Nations Cris à Waswanipi



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 13 FEVRIER 2019

Table de GIRT de Waswanipi

Présences aux rencontres du 14 février 2018






Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

| Délégué | Présence | Substitut | Présence |
|-----------------------------|----------|---------------------|----------|
| Marcel Happyjack | | | |
| Amélie Bécharde (téléphone) | x | Alexandre Giard | |
| Félix Guay | | Félix Guay | |
| Yan Bernard | | Roch Plusquellec | |
| Julie Fillion | x | Francis Perreault | |
| Anabelle Simard | | Maryse Bélanger | |
| Frédéric Laliberté | | Pascal Morissette | |
| Denis Chiasson | | Julie Boilard | |
| Julie Laberge | | Sylvain Maltais | |
| Jean-Sébastien Roy | x | Derrick Neeposh | |
| Jean-Claude Villeneuve | | Derrick Neeposh | |
| | | Nicolas Lemieux | |
| | | J-Claude Villeneuve | |
| Mireille Gravel | | | |
| Abel Kitchen | | | |
| | | | |
| Paul Dixon (jusqu'à 11h45) | x | | |
| Johny Cooper | | | |
| | | | |
| | | | |
| Allan Saganash | | Sydney Ottereyes | |
| Eli Moore | | | |
| | | | |
| | | | |
| Steeve Boissonneault | | | |
| Julie Raiche | x | Steven Mayrand | |
| Kiril Mugeran | | | |
| Andy Metabie | | | |
| Andy Metabie | | | |
| Pascal Tremblay | | | |
| Ryan Trapper | | | |
| Louise B. Saganash | | | |
| Jonathan Sutherland | | | |

| Observateur, invité | Présence |
|----------------------------------|----------|
| Martin Fillion (animateur) | x |
| Johanne Morasse | x |
| Éric Labelle | x |
| Julien Second | |
| Stéphane Ouellet (jusqu'à 11h00) | x |
| | |

Confirmation de présence ou d'absence

Présence 
Présence par téléphone 
Absence 

TGIRT-EIBJ WASWANAPI

DIXIÈME RENCONTRE

| Points | Résultats ou synthèses des discussions | Décisions |
|---|--|--|
| 1. Ouverture de la rencontre, tour de table | La rencontre débute à 10 h. L'animateur se présente et demande à chaque participant de se présenter également. | |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour | L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour demeure ouvert. Un point d'information de l'AEMQ avait été ajouté en 11.1. La personne devant répondre aux questions des délégués n'étant pas disponible, le point est reporté à une rencontre ultérieure. | Sur proposition de M ^{me} Julie Raiche, dûment appuyé par M ^{me} Julie Fillion, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour avec les modifications demandées. |
| 3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 1 ^{er} novembre 2017 | Les participants présents à la rencontre du 1 ^{er} novembre 2017 prennent quelques instants pour relire le procès-verbal. Aucune modification n'est demandée au procès-verbal. | Sur proposition de M. Paul Dixon, dûment appuyé par M ^{me} Julie Raiche, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal tel que présenté. |
| 4. Correspondance | <p>Un tableau des VOIC pour les terres de catégorie II est présenté à titre d'information. L'observateur du GNC explique le contexte d'élaboration de ce tableau. Le travail est fait en collaboration entre le GNC, le MFFP et les groupes de travail conjoints. L'observateur du GNC passe en revue chacun des enjeux du tableau. Ces éléments d'enjeux sont en cours d'élaboration et seront éventuellement ramenés à la table de GIRT de Waswanipi. Les délégués seront alors invités à les intégrer à leur tableau des enjeux.</p> <p>Une deuxième correspondance a été transmise par la société Métanor. Il s'agit d'un rapport annuel environnemental pour l'année 2017, révélant les concentrations maximales obtenues à l'effluent final de la mine Bachelor, pour différents minéraux. La déléguée du groupe de l'exploitation minière en explique le contenu.</p> | |
| 5. Enjeu du bois mort : cible de rétention de legs biologiques 2018-2023 (MFFP) | L'observateur du MFFP introduit sa présentation en précisant le contexte et en mentionnant les principaux changements apportés. Depuis 2013, il était notamment prévu de laisser de 5 à 10 tiges à l'hectare sur les parterres de coupe. Or, on s'est rendu compte qu'une telle mesure avait peu d'effet | |

| Points | Résultats ou synthèses des discussions | Décisions |
|---|--|-----------|
| | <p>sur la faune. On a donc décidé de laisser tomber cette mesure à compter de 2018 et de privilégier certains types de regroupement tels que les ilots dans le cadre de la CRV. Il explique les objectifs de la CRV en regard de la faune et de la flore. Il explique ce qu'est un leg biologique relativement à cet enjeu et mentionne quelques-unes des espèces fauniques et végétales qui en profitent. Il introduit la CRV comme une approche permettant de répondre à cet enjeu. Il décrit les différentes formes faisant partie de la famille des CRV. Il y a entre autres la coupe par bouquets. Ce type de leg est sujet au chablis. On aura donc tendance à privilégier de plus gros ilots. L'observateur du MFFP indique l'intensité avec laquelle il est prévu d'appliquer cette approche.</p> <p>Un délégué fait remarquer que les types de rétentions proposés ne permettent pas de répondre efficacement aux besoins de la faune, surtout pour ce qui concerne la rupture drastique entre les ilots et la coupe juste à côté. Une rupture plus graduelle d'un point de vue spatial, de part et d'autre des ilots, répondrait plus adéquatement aux besoins de la faune, offrant notamment des corridors de fuite pour certaines espèces.</p> | |
| <p>6. Présentation des infrastructures (cartes chemin à maintenir et à développer) (MFFP)</p> | <p>L'observateur du MFFP explique le contexte relatif à la planification des chemins, lequel a beaucoup changé depuis l'ancien régime. Il décrit le contenu des cartes des infrastructures et des chemins principaux pour les UA 26-65, 86-66, 87-63 et 87-64.</p> <p>La question des chemins prioritaires à maintenir soulève des préoccupations chez plusieurs utilisateurs. Aussi, un délégué mentionne qu'il est en attente de s'entendre avec les maîtres de trappe pour désigner les chemins à maintenir.</p> | |
| <p>7. PAFI-O 2018-2023 (MFFP)</p> | <p>L'observateur du MFFP mentionne que les VO élaborées par la table de GIRT doivent se refléter dans les PAFI-O et normalement, les tables GIRT sont consultées avant les consultations publiques. Aussi, les PAFI-O des UA couvertes par la table de GIRT devaient être soumis à cette dernière lors de la rencontre de novembre. Or, ce point avait été reporté à la rencontre de février, car une présentation</p> | |

| Points | Résultats ou synthèses des discussions | Décisions |
|---|--|-----------|
| | <p>à la communauté cri uniquement était prévue la semaine suivante. Une rencontre d'information a déjà eu lieu, dans le cadre des consultations publiques. Les membres de la table regardent la carte du PAFI-O et n'ont aucun commentaire à formuler.</p> | |
| 8. Suivi des enjeux | <p>L'animateur introduit le nouveau tableau des enjeux et explique les modifications apportées par rapport à l'ancien tableau dit des VOIC. L'animateur explique la raison d'être du nouveau tableau. En premier lieu, il a pour objectif de simplifier la compréhension pour l'ensemble des délégués. Le nouveau tableau ne regroupe que des enjeux qui ont été développés directement à la table de GIRT. On y retrouve des cases en blanc, lesquelles reprennent fidèlement et intégralement des éléments du tableau des VOIC. Pour leur part, les cases en jaune sont des suggestions d'éléments reformulés ou changés de niveau (enjeu, objectif...).</p> <p>L'animateur propose de reprendre les enjeux un à un, à commencer par celui de la compétitivité de l'industrie forestière en région.</p> <p>M. Paul Dixon quitte la rencontre à 11 h 45.</p> <p>Comme il n'y a plus aucun délégué Cri présent à la rencontre, les délégués proposent de reporter ce point à la prochaine rencontre.</p> | |
| 9. Règles de fonctionnement | | |
| a. Heure et déroulement des rencontres | <p>Pour les mêmes raisons que celles évoquées au point précédent, ce point n'est pas abordé.</p> | |
| b. Inscription de points à l'ordre du jour et dépôt des documents | <p>L'animateur rappelle brièvement la nécessité de fournir les points à inscrire à l'ordre du jour et les documents afférents, au moins dix jours ouvrables précédant une rencontre.</p> | |
| 10. Composition de la table | <p>Les membres présents sont invités à faire part à l'animateur des modifications qu'il y aurait lieu d'apporter. Un délégué du groupe des PRAU mentionne qu'un délégué sera bientôt proposé pour le siège « Entreprises sylvicoles ». Il est également mentionné que M. Allan Saganash est parti à la retraite. Un autre délégué sera bientôt proposé pour le remplacer.</p> | |

| Points | Résultats ou synthèses des discussions | Décisions |
|--|--|---|
| 11. Points d'information et demandes des délégués | | |
| 11.1. Modalités de consultation en lien avec les activités minières sur le territoire (AEMQ) | Ce point est reporté à une rencontre ultérieure. | |
| 12. Levée de la rencontre | La rencontre se termine à 12 h. | Sur proposition de M ^{me} Julie Raiche, dûment appuyé par M. Jean-Sébastien Roy, il est unanimement convenu de lever la rencontre. |

ACRONYMES

| | |
|----------|--|
| BGA : | Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement |
| GNC : | Gouvernement de la Nation Crie |
| COMEV : | Comité d'évaluation (chargé d'examiner les renseignements préliminaires fournis par l'initiateur d'un projet situé dans le territoire régi par la Convention de la Baie-James et du Nord québécois (CBJNQ) et situé au sud du 55e parallèle) |
| CRV : | Coupe à rétention variable |
| FHVC : | Forêt à haute valeur de conservation |
| GIRT : | Gestion intégrée des ressources et du territoire |
| GREIBJ : | Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James |
| MFFP : | Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs |
| PAFI-T : | Plan d'aménagement forestier intégré tactique |
| PAFI-O : | Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel |
| PFNL : | Produit forestier non ligneux |
| PRAN : | Programmation annuelle |
| PRAU : | Permis de récolte pour fins d'approvisionnement d'une usine |
| SÉPAQ : | Société des établissements de plein-air du Québec |
| TGIRT : | Table de gestion intégrée des ressources et du territoire |
| VNR : | Volumes non récoltés |
| VO : | Valeur, objectif |
| VOIC : | Valeur, objectif, indicateur, cible |